

Le magazine #178 - Mai/Juin 2020

mondépartement 04

DOSSIER

SANTÉ PUBLIQUE

*Le laboratoire départemental
veille au grain*

FOCUS SUR...

LE BEGAT THEATER

**LA MIELLERIE
DE SAINT-ANDRÉ**

RAFLE LA MÉDAILLE D'OR

4

Retour en images

6

Dossier

Le laboratoire
départemental
veille au grain

10

Culture

Focus sur...
le Begat Theater

11

Apiculture

La miellerie
de Saint-André rafle
la médaille d'or

12

Actualités

En bref...



© Frédéric Exubis

14

Sport / Tourisme

Le Département
s'engage en faveur
du vélo

15

Culture

Le billet
de Salagon

16

Histoires d'archives

Des Basses-Alpes aux
Alpes de Haute-Provence

17

Sports Nature

Via Ferrata

18

Expression libre

19

À découvrir



© Frag Photo

Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence
13 rue du Docteur Romieu - CS 70 216
04995 DIGNE-LES-BAINS CEDEX 9
Tél. 04 92 30 04 00

Le magazine est consultable et téléchargeable sur :
www.mondepartement04.fr

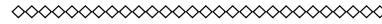
Retrouvez-nous sur : www.facebook.com/departement04

ALPES DE HAUTE
PROVENCE
LE DÉPARTEMENT



Directeur de la publication : René Massette
Responsable des publications : Xavier Delcroix
xavier.delcroix@le04.fr
Chargé de la publication : Florian Paret
Photographies : Frédéric Exubis
Textes : Florian Paret - florian.paret@le04.fr
Réalisation : Autrement Dit Communication - G. Lecerf -
Sisteron - 04 92 33 15 33
Édition numérique. Dépôt légal à parution.

Crédits photos : P1 T. Vergoz, P2 F. Exubis, Frag Photo, P3 F. Exubis,
P4-5 A. Lecomte, X. Delcroix, MECS Saint-Martin, P6-8 F. Exubis,
P9 F. Exubis, X. Delcroix, P10 Begat Theater, P11 Frag Photo,
P12-13, F. Exubis, Mairie de Sisteron, LCAT/99%média/France3,
P14 T. Vergoz, P15 J-M D'Agruma, C. Brau, Shutterstock, P16
Archives départementales, P17 M. Mansuy, L. Catsoyannis, P19 T.
Vergoz, X. Veithan/ADAGP, Paris-Centre Pompidou-MNAM-CCI, Dist
RMN-Grand Palais/Philippe Migeat, P20 Design CD04-G. Lecerf.
ISSN : 2430-4018



CRISE SANITAIRE

À l'heure où j'écris ces lignes, le monde est frappé par une pandémie telle qu'il n'en a pas connu depuis près d'un siècle. Les Alpes de Haute-Provence ne sont pas épargnées par cette crise. Depuis le 16 mars, le Département a néanmoins mis en œuvre un plan de continuité pour maintenir ses activités essentielles et aménager le travail de ses agents. Afin de garantir leur sécurité, nous avons réduit au maximum leur présence sur site en favorisant le télétravail lorsque c'est possible.

Malgré cette crise, les solidarités demeurent au cœur de nos préoccupations. De ce fait, les services d'aide et d'accompagnement à domicile sont maintenus pour les personnes les plus vulnérables. La MDPH, la Protection Maternelle Infantile et l'Aide Sociale à l'Enfance poursuivent également leur travail, et la cellule de recueil des informations préoccupantes demeure active.

Tous les collèges sont fermés; seul le personnel administratif assure des permanences téléphoniques. Des tablettes ont été prêtées à plus de 420 collégiens ne disposant pas d'outils informatiques à la maison afin de leur permettre de suivre leurs cours via l'espace numérique de travail.

Les agents des routes continuent de patrouiller sur les réseaux et demeurent prêts à agir en cas d'urgence.

Les chantiers routiers ont été arrêtés pendant plusieurs semaines mais plusieurs ont pu reprendre dans le cadre des règles de confinement. Il en va de même pour le chantier du gymnase du collège Borrély et de l'Hôtel de police. Des solutions se mettent en place pour que les entreprises poursuivent les travaux sans mettre en danger leurs employés selon un protocole très précis.

La crise actuelle aura également des conséquences considérables sur nos finances. Pour l'année 2020, le Département estime la diminution de ses recettes à plus de 11 M€. Nous continuons à payer normalement tous nos fournisseurs et les allocations de solidarité sont versées en temps et en heure à leurs bénéficiaires.

Activité économique majeure de notre département, le tourisme est fortement impacté par cette crise. L'Agence de Développement travaille néanmoins à un plan de relance ambitieux.

Plus globalement, le Conseil départemental se mobilise en faveur de l'économie locale et de l'emploi, aux côtés de la Région avec sa participation au Fonds Covid-Résistance à hauteur de 320 000 €. Lancé par la Région et la Banque des territoires, ce fonds fait appel aux départements et aux intercommunalités avec un objectif visé de 40 M€.

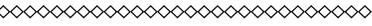
Nous ne serons pas en reste pour soutenir l'agriculture en augmentant, dès la reprise, nos achats en circuits courts pour l'Unité de Préparation Culinaire et en accordant une enveloppe au fonds de soutien spécifique mis en place par la Région à hauteur de 100 000 €.

Cette épidémie nous touche tous, mais j'ai une pensée particulière pour celles et ceux qu'elle a frappés le plus durement. Je tiens à dire toute ma gratitude à tous ceux qui se battent chaque jour pour sauver des vies et pour assurer la continuité des services essentiels.



©Frédéric Exubis

René Massette
Président du Conseil départemental



© Adrien Lecomte

Inauguration de deux expositions au musée DE PRÉHISTOIRE

Le 6 mars, Clotilde Berki, vice-présidente du Conseil départemental déléguée aux musées départementaux, s'est rendue au Musée de Préhistoire des gorges du Verdon pour inaugurer deux expositions et lancer la saison culturelle 2020. La première exposition, *Toucher l'art des cavernes*, propose aux visiteurs de découvrir l'art des cavernes à travers une expérience multisensorielle et ludique. La seconde exposition est une œuvre de l'artiste Xavier Veilhan : *Le Rhinocéros*. Créée en 1999 pour la boutique Yves Saint-Laurent rive gauche de New York, cette sculpture en résine aux mensurations imposantes fait désormais partie des collections du Centre Pompidou (Paris).

Les musées départementaux sont actuellement fermés.

Cérémonie pour la journée nationale d'hommage AUX VICTIMES DU TERRORISME

Le 11 mars, René Massette, président du Conseil départemental, s'est rendu au monument aux morts de Digne-les-Bains afin d'assister à la première cérémonie d'hommage aux victimes du terrorisme. Cet événement national, instauré par le président de la République le 7 novembre 2019, visait à honorer les victimes des attentats commis en France et les victimes françaises d'attentats commis à l'étranger. Cette date symbolique coïncide avec celle de la journée européenne des victimes du terrorisme. Elle fait référence aux attentats commis le 11 mars 2004 à la gare madrilène d'Atocha (Espagne) et le 11 mars 2012 à Toulouse et Montauban. Étaient également présents Olivier Jacob, préfet des Alpes de Haute-Provence, Delphine Bagarry, députée, Éliane Barreille, vice-présidente du Conseil régional, et Patricia Granet-Brunello, conseillère départementale, présidente de Provence Alpes Agglomération et maire de Digne-les-Bains.

© Xavier Delcroix



© MECS Saint-Martin

La maison d'enfants à caractère social Saint-Martin FABRIQUE DES MASQUES

Afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 et à la pénurie de matériel médical à laquelle est confronté le personnel hospitalier, le CHU de Grenoble a mis en ligne un guide de fabrication de masques de soin en tissu. Cette belle initiative a inspiré les mineurs non accompagnés de la maison d'enfants à caractère social Saint-Martin (Digne-les-Bains). L'un d'eux, couturier de formation, s'est immédiatement porté volontaire pour confectionner des masques, aidé par plusieurs autres jeunes. Leurs réalisations sont destinées au personnel médical. Afin de ne pas manquer de matière première (fils, coton, élastiques, molleton...), la maison d'enfants à caractère social a fait appel à la générosité des Dignois et a mis en place un protocole pour récupérer les dons dans le respect des règles de confinement.

Le Département SOLIDAIRE

Du fait de la fermeture des collèges en raison de la crise sanitaire, l'Unité de Préparation Culinaire (qui prépare les repas pour neuf établissements des Alpes de Haute-Provence) disposait d'un important stock de denrées périssables. Afin de ne pas gaspiller ces ressources, le Conseil départemental en a fait don à l'association départementale des Restos du Cœur. Cela se traduit par la livraison de 1 260 yaourts, 20 kg de fromage blanc, 70 kg de bœuf bourguignon, 40 kg de rôtis de porc cuits sous vide, 15 kg de beurre, 12 kg de pommes de terre sous vide et 10 kg d'oignons, soit plus de 1 000 repas pour les plus défavorisés.

Le Département a également fait don à l'État, au début de la pandémie, de 10 000 masques chirurgicaux et 5 000 masques de type FFP2, ce afin de faire face à la pénurie de masques.



©Xavier Delcroix



©Xavier Delcroix

Remise des diplômes À L'IUT DE DIGNE-LES-BAINS

Le 6 mars dernier, René Massette, président du Conseil départemental, s'est rendu à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Digne-les-Bains afin d'assister à la remise des diplômes aux 155 étudiants ayant obtenu leur DUT ou leur licence professionnelle. L'IUT de Digne propose de nombreuses formations dans des domaines aussi distincts que le tourisme, la cartographie, le génie biologique, la gestion administrative et commerciale... Le Département soutient cet établissement depuis sa création, en 2001. En 2020, 152 000 € ont été alloués à Aix-Marseille Université pour le fonctionnement de ce site dignois.

Relance de la filière amande : ARNAUD MONTEBOURG MISE SUR NOTRE DÉPARTEMENT

Le 27 février, Arnaud Montebourg, président de la Compagnie des Amandes, était présent dans les Alpes de Haute-Provence afin de rencontrer des agriculteurs et d'échanger avec eux sur la relance de la filière amande bas-alpine. En effet, la culture de l'amandier fait partie intégrante de l'histoire, de la culture et du paysage bas-alpin. Attaché au *made in France*, l'ancien ministre espère voir 2 000 hectares d'amandiers replantés sur le territoire national d'ici trois ans. Selon lui, cette culture représente un enjeu économique intéressant, car la France consomme près de 40 000 tonnes d'amandes par an, pour une production n'excédant pas les 500 tonnes. Suite à cette rencontre, Arnaud Montebourg a été reçu à l'Hôtel du Département pour un point presse avec René Massette, président du Conseil départemental, et Pierre Pourcin, vice-président du Conseil départemental.



©Xavier Delcroix





« Le laboratoire départemental n'est pas étranger à la réputation d'excellence des élevages bas-alpins, car son travail permet de garantir la qualité de nos cheptels, et donc la santé des consommateurs. Pour autant, ses missions ne s'arrêtent pas là : il intervient aussi auprès de nombreux professionnels pour offrir son expertise en hygiène alimentaire... Le Département lui a également confié la tâche de contrôler le bon fonctionnement de certaines stations d'épuration et de surveiller la qualité des eaux rejetées en milieu naturel. Le laboratoire joue donc un rôle essentiel au sein des Alpes de Haute-Provence, à plus forte raison en ces temps de crise sanitaire où la santé des Bas-Alpins est au cœur de nos préoccupations. »

Jean-Claude Castel,
conseiller départemental délégué à l'agroalimentaire



Santé publique

Le laboratoire départemental veille au grain

Du fait de ses nombreuses missions, le laboratoire départemental compte parmi les services indispensables du Département. Spécialisé dans les contrôles relatifs à la santé animale, à la sécurité alimentaire et à la surveillance environnementale, il intervient auprès de multiples acteurs du territoire afin de garantir la santé des Bas-Alpins.

Surveiller la santé animale

Historiquement, la première compétence du laboratoire départemental est le contrôle des cheptels bas-alpins dans le cadre des prophylaxies, c'est-à-dire des processus visant à **prévenir l'apparition, la propagation et l'aggravation des pathologies animales**. En effet, avant les années 1990, cette fonction est assurée par les laboratoires vétérinaires d'État rattachés au ministère de l'Agriculture. Ce n'est qu'ensuite, dans la continuité des lois de décentralisation de 1982, que les Départements héritent de la gestion de ces structures et créent les laboratoires départementaux vétérinaires. Depuis lors, le laboratoire poursuit sa mission de surveillance des cheptels du département afin de remplir deux objectifs.

Le premier est de **garantir la santé publique en détectant au plus tôt les maladies animales transmissibles à l'Homme**. Pour ce faire, les techniciens du laboratoire analysent les échantillons sanguins prélevés dans les troupeaux dans le cadre des prophylaxies.





© Frédéric Exubis

Le second objectif est la protection du bien-être animal et le maintien/développement économique. Grâce aux contrôles qu'ils effectuent, les agents du laboratoire contribuent à la prévention et à l'éradication de maladies comme la brucellose, la rhinotrachéite bovine (IBR) et la paratuberculose, et de ce fait à l'amélioration des cheptels et de la qualité de la viande, du lait et des produits dérivés.

Bien que la majorité des contrôles soient réalisés à titre préventif (près de 80 000 par an), le laboratoire est compétent pour conduire des analyses d'aide au diagnostic en cas de problème de santé avéré. Il travaille ainsi en étroite relation avec les vétérinaires pour identifier les parasites, bactéries et virus qui nuisent à la santé des cheptels. Dans ce cas, les tests se basent sur des échantillons tels que des prises de sang, des excréments, des poils ou des avortons traités en salle d'autopsie.

Assurer l'hygiène des denrées alimentaires

En 1998, le laboratoire départemental est sollicité par un organisme qui fédère les artisans bas-alpins : le Comité Local

d'Action Qualité (CLAQ). En effet, dans un contexte où les lois relatives à l'hygiène se font de plus en plus exigeantes, **le savoir-faire du laboratoire est un outil inestimable, aussi bien en termes d'analyses que de formation.** Les deux structures montent donc une action commune afin d'offrir des conseils et un appui technique aux professionnels des métiers de bouche.

Cette entente a perduré au cours des années qui ont suivi et le nombre d'adhérents du CLAQ s'est multiplié. **Aujourd'hui, plus de 500 professionnels de l'agro-alimentaire sont contrôlés chaque année, notamment certaines cantines scolaires.** L'Unité de Préparation Culinaire, qui prépare les repas pour 9 collèges du département, fait en effet l'objet d'un suivi régulier. En tout, le laboratoire contrôle plus de 4 000 échantillons alimentaires par an.

Une fois ces analyses effectuées, la qualité des produits est valorisée par un rapport de conformité. Les clients peuvent également afficher un autocollant afin d'informer le public qu'ils sont suivis par une autorité sanitaire compétente.

Le laboratoire départemental conseille aussi ses clients sur la mise en place de la réglementation en termes d'hygiène

et leur offre son appui technique quand les résultats d'analyse sont mauvais.

Jusqu'à présent, ce soutien s'est avéré précieux, car il a toujours permis de revenir à une situation normale.

Enfin, le laboratoire dispense aux professionnels, artisans et entreprises des formations en hygiène alimentaire. **Près de 50 demi-journées d'audits et de formations sont ainsi organisées chaque année.** Ce chiffre va certainement augmenter, car le laboratoire s'est récemment équipé d'un outil performant qui permet d'améliorer l'assistance aux structures en ciblant et priorisant les progrès à réaliser.

Garantir la qualité des eaux

Grâce à son Service d'Appui Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE), **le Département a toujours eu à cœur de soutenir les collectivités dans la gestion de leurs eaux usées.** Cependant, le SATESE n'ayant pas de vocation analytique, il lui était difficile d'assurer une surveillance environnementale efficace. Pour pallier ce problème, le laboratoire départemental s'est doté en 2009 d'un service d'analyse hydrologique à même de contrôler le bon fonctionnement des stations d'épuration, ainsi que l'état des eaux rejetées en milieu naturel. **Près de 650 contrôles sont réalisés chaque année.**

Dans les Alpes de Haute-Provence, le laboratoire n'intervient qu'auprès des communes et des collectivités qui en ont exprimé le souhait. En effet, l'analyse des eaux usées est un domaine ouvert à la concurrence, si bien que de nombreuses stations d'épuration sont à ce jour suivies par des laboratoires privés. **Le laboratoire départemental présente cependant l'avantage de la proximité.** En effet, tous les agents travaillant dans les stations d'épuration qu'il surveille disposent de kits de prélèvement et amènent directement leurs échantillons à Digne. Du fait de l'absence de délai d'acheminement, les analyses peuvent être effectuées rapidement, garantissant des résultats plus fiables dans le respect des normes en vigueur.

Le laboratoire poursuit son travail malgré le Covid-19

Tandis que de nombreux Français sont confinés chez eux, les équipes du laboratoire départemental se mobilisent pour continuer à veiller sur la santé publique. Michel Costes, directeur du laboratoire, a répondu à nos questions.

Le laboratoire assure-t-il toutes ses missions malgré la situation actuelle ?

« Oui, car la réglementation l'impose. En hygiène alimentaire, nous poursuivons les contrôles pour toutes les structures nécessitant des analyses régulières (fromagers, ateliers de découpe...) ou qui sont en difficulté sanitaire. En ce qui concerne la santé animale, nous assurons toutes les prestations habituelles. Nous avons même dû mettre en place des ramassages d'échantillons chez les vétérinaires, car le réseau de La Poste est impacté par la crise. Enfin, nous avons simplifié certaines procédures en hydrologie, mais nous continuons à surveiller les stations d'épuration. »



© Xavier Delcroix

Michel Costes, directeur du laboratoire départemental

Quelles mesures ont été mises en place au laboratoire pour limiter la propagation du virus ?

« Pour commencer, nous avons réduit le nombre d'agents présents sur site. Ceux qui ont une situation personnelle difficile (enfants à garder, proche souffrant d'une pathologie présentant un risque de comorbidité...) ont été orientés en priorité vers une solution de télétravail.

« Par ailleurs, nous avons restreint le nombre de points d'accueil du laboratoire et nous les désinfectons après chaque passage d'une personne extérieure. Nous avons également réalisé un état des lieux de nos stocks de consommables et de réactifs et pris contact avec nos fournisseurs de

façon à pouvoir assurer la continuité en cas d'urgence sanitaire. Nous avons aussi généralisé le port des masques et des gants de protection.

« Enfin, dès le début du confinement, nous avons fabriqué 500 doses de solution hydroalcoolique en suivant les prescriptions de l'Organisation Mondiale de la Santé. Elles sont destinées aux agents du laboratoire et de la collectivité. »

Rencontrez-vous des difficultés dans l'exercice de vos missions ?

« Oui. Il est difficile de se procurer certains consommables, comme les tubes de prélèvement et les masques FFP2. De plus, nous travaillons à effectif réduit, mais nous devons

quand même remplir presque toutes nos missions habituelles. Enfin, certains laboratoires avec lesquels nous travaillons ne sont plus en activité. De ce fait, les vétérinaires nous envoient des échantillons que nous prétraitons et stockons en attendant la fin de crise pour pouvoir les transmettre à nos partenaires habituels. Nous faisons néanmoins notre possible pour les aider. Toute cette situation est inédite, mais nous nous adaptons. »



© Frédéric Exubis



Focus sur... Le Begat Theater

Et si vous découvriez le théâtre autrement ? C'est ce que propose la Compagnie Begat au travers de nombreux spectacles originaux et d'un lieu ouvert à tous les artistes qui souhaitent créer et répéter dans un cadre exceptionnel. Direction la ferme de La Colle, à 5 minutes de Gréoux-les-Bains, où Begat a élu résidence !

Le Begat Theater

Begat Theater naît à New York en 1992. Son premier spectacle, *Sam*, évoque la vie et l'œuvre de Samuel Beckett et marque à jamais la compagnie, car le mot « Begat », omniprésent dans le script, est un verbe en vieil anglais qui signifie « engendrer ». **Le nom reste et deux ans plus tard, Begat s'établit en France.** Toutefois, ce n'est qu'en 2002 que la compagnie découvre la ferme de La Colle et s'y installe.

Du théâtre dans l'espace public

Pour le Begat Theater, le théâtre n'a pas à être figé sur scène et vu uniquement par un public averti. C'est pourquoi elle crée des expériences intimistes dans l'espace public, des balades sonores

qui permettent au public de se glisser dans la tête des personnages. Cette approche était notamment au cœur de *La Disparition*, œuvre au cours de laquelle les spectateurs, équipés d'un smartphone synchronisé sur leurs déplacements, enquêtaient sur la disparition d'une écrivaine dans les rues de Sisteron et Manosque.

La Compagnie Begat aime également jouer avec un public jeune, comme elle le fait dans *Askip*, un spectacle immersif en milieu scolaire qui convoque trois personnages : une collégienne, un professeur de français et un agent de maintenance. Tour à tour, le public suit les trajectoires des acteurs dans l'établissement et partage leur quotidien, leurs pensées, leurs doutes... Dans la continuité de cette œuvre, Begat a animé des ateliers visant à faire créer aux élèves du collège Camille Reymond (Château-Arnoux-Saint-Auban) un parcours sonore au sein de l'établissement.

Un lieu de résidence

Begat porte dans son ADN la trace d'un lieu particulier : la ferme de La Colle. Cet endroit atypique, qui sert de résidence à la compagnie depuis 17 ans, est également un espace mis à disposition des artistes qui souhaitent créer, répéter, réaliser des stages... Et quel lieu ! **Tout à La Colle semble fait pour stimuler la créativité, de l'ancienne chèvrerie transformée en salle de répétition à l'amphithéâtre créé à partir d'anciennes restanques.**

La Colle est aussi un véritable espace de médiation. En effet, Begat y accueille régulièrement des écoliers afin de leur faire découvrir les métiers du spectacle. Elle y organise également des « avant-premières » à la demande des artistes qui souhaitent avoir un premier retour sur leurs créations. Récemment, ce lieu a accueilli des artistes bas-alpins dans le cadre d'une réflexion collective sur ce qui fait leur identité commune.

Afin d'aider Begat à mener ces actions, le Département lui apporte son soutien grâce à une convention triennale qui devrait être renouvelée en 2020.



Pour en savoir davantage, rendez-vous sur www.begat.org

La miellerie de Saint-André-les-Alpes rafle la médaille d'or !



Temps fort du Salon de l'Agriculture qui s'est tenu du 22 au 29 février, le Concours Général Agricole a récompensé de nombreux producteurs bas-alpins pour la qualité de leurs produits. Les Alpes de Haute-Provence ont ainsi remporté 24 médailles d'or, 10 médailles d'argent et 3 médailles de bronze ! Pour l'occasion, Hugues Delebarre, apiculteur à Saint-André-les Alpes et gagnant d'une médaille d'or, nous a ouvert les portes de sa miellerie.



©Frag Photo

« J'ai toujours été fasciné par l'apiculture. Adolescent, je lisais tous les livres que je trouvais sur les abeilles. Après une carrière dans le commerce, je me suis reconverti dans ce domaine qui me passionnait. De la passion, il en faut, parce que c'est un métier qui est très fatigant et qui est de plus en plus technique depuis l'arrivée des pesticides. »
 « Pour moi, un bon miel c'est avant tout un miel français, parce que c'est du

miel pur, pas du faux miel avec du sirop de glucose. Mon miel est parfaitement artisanal. Je le produis en utilisant ce qu'on appelle une grille à reine ; c'est un procédé qui permet de barrer l'accès de certaines zones de la ruche aux reines, de façon à éviter qu'elles y pondent. Ainsi, ces zones restent propres et le miel est plus pur.

« J'ai une exploitation de 400 ruches. Je travaille seul et je vends plus de 80% de ma production en vrac, notamment à des négociants et à des conditionneurs. Ma miellerie est à Saint-André-les-Alpes, mais je bouge mes ruches en fonction des saisons. Cet hiver, elles étaient près d'Aix-en-Provence, parce qu'il y fait moins froid et que le printemps arrive plus tôt. Je mets également quelques dizaines de ruches vers Saint-Antoine-l'Abbaye (Isère) pour le miel d'acacia et de châtaigner. Au printemps, je produis aussi du miel de montagne et parfois du miel de romarin et de sarriette. Cependant, le plus gros de ma production reste le miel de lavande, qui est propre à l'image de notre région ; j'installe mes ruches sur le plateau de Valensole de la mi-juin jusqu'à la mi-juillet. Tous mes miels produits dans la région bénéficient du label Indication Géographique Protégée Provence.

« C'est mon miel de lavande crémeux qui a remporté la médaille d'or. Les miels sont jugés sur plusieurs critères : la couleur, la texture, le goût... Le miel de lavande est un miel très clair, qui a une cristallisation fine et un goût assez acide. Il n'a pas du tout le goût ou l'odeur de la fleur de lavande, mais plutôt celui de l'amande douce. Le Concours Général Agricole est le plus prestigieux dans ce domaine, alors obtenir une médaille,

c'est une belle récompense qui peut rejaillir sur mon activité ! Beaucoup de particuliers font confiance aux médailles pour choisir leur miel. C'est un gage de qualité. »



©Frag Photo

Vous souhaitez goûter le miel de Saint-André-les-Alpes ?

Contactez Hugues Delebarre au **06 75 51 67 01**. Des visites de la miellerie sont organisées les samedis matin en juillet-août. Retrouvez les producteurs bas-alpins médaillés sur : www.paca.chambres-agriculture.fr



Solidarités



© Frédéric Exubis



RSA + revenus saisonniers : le cumul est possible !

Vous êtes allocataire du RSA et souhaitez faire une activité saisonnière agricole ? Votre allocation est maintenue dans la limite de 300 h sur 6 mois. Cette action exceptionnelle et expérimentale est menée par le Conseil départemental du 17 avril au 16 octobre dans le cadre de la crise Covid-19. Comment en bénéficier ?

- 1 J'informe le service insertion du Département de mon recrutement pour vérifier mon éligibilité à l'adresse mail suivante : insertion.rsa@le04.fr. Je précise mon nom, mon prénom et mon numéro d'allocataire CAF ou MSA.
- 2 J'envoie mes documents (contrat(s) de travail et bulletin(s) de salaire) par mail (insertion.rsa@le04.fr) ou par courrier (**Hôtel du Département, Direction des Solidarités - Service Insertion, 13 rue du Docteur Romieu, CS 70216, 04995 Digne-les-Bains Cedex 9**).
- 3 Je déclare l'ensemble de mes ressources et changements d'activités lors de ma déclaration trimestrielle de ressources.
- 4 Après étude de mes droits, le Département transmet ma demande à la CAF ou à la MSA.

Pour plus d'informations, prenez contact avec le service insertion au **04 92 30 07 08** ou par courriel (insertion.rsa@le04.fr).

Sport

Une bonne nouvelle pour les amateurs de la petite reine : **le Tour de France 2020 passera bel et bien par notre département !** En effet, les Alpes de Haute-Provence auront l'honneur d'accueillir cet événement le 31 août et le 1^{er} septembre, décalé de deux mois en raison de l'épidémie. La ville de Sisteron sera au cœur des festivités, car elle sera le point d'arrivée de la troisième étape (Nice-Sisteron, 198 km) et le point de départ de la quatrième (Sisteron-Orcières-Merlette, 157 km).



© Mairie de Sisteron

Sisteron - Tour de France 2010

Assemblée départementale

En raison de la crise sanitaire, le Conseil départemental a annulé l'Assemblée qui devait avoir lieu le 3 avril. Une commission permanente a néanmoins été organisée le 17 avril en audioconférence afin de statuer sur les affaires courantes du Département, assurant ainsi la continuité des actions de notre collectivité. Ont notamment été abordés les points suivants :

- L'expérimentation du cumul des ressources issues d'une activité saisonnière agricole avec le revenu de solidarité active (RSA) ;
- La participation du Département au fonds de solidarité des entreprises ;
- L'Opération de Revitalisation du Territoire de la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch ;
- Le plan de prévention du bruit des routes départementales des Alpes de Haute-Provence ;
- La demande de subvention à l'État dans le cadre du projet d'extension de la Réserve géologique de Haute-Provence.



Archéologie

- Dans le cadre du projet Interreg Alcotra TRA[ce]S (Transmettre la recherche archéologique dans les Alpes du Sud), le Service départemental d'archéologie (SDA 04) a réalisé deux documents de présentation des fouilles de l'ancienne cathédrale de Senez et de Petra Castellana. En raison de la situation actuelle, les deux premiers numéros des *Cahiers archéologiques de Haute-Provence* n'ont pas encore pu être imprimés. À terme, chacun sera tiré en 2000 exemplaires que vous pourrez vous procurer gratuitement dans les communes et lors de diverses manifestations. Vous pouvez d'ores et déjà les télécharger sur le site du SDA 04 : <https://sda04.hypotheses.org>



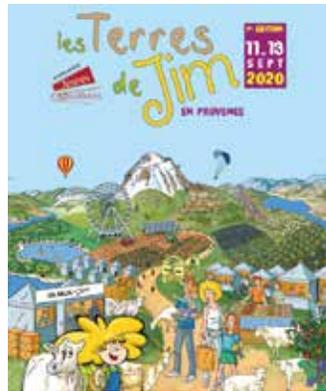
- Le Service départemental d'archéologie a reçu l'habilitation pour réaliser des opérations d'archéologie préventive. Cette habilitation est définitive, alors qu'elle devait auparavant faire l'objet d'une demande tous les cinq ans. Grâce à elle, le SDA 04 peut réaliser des diagnostics dans l'ensemble du département et des fouilles dans l'ensemble de la région. Pour rappel, l'archéologie préventive vise à assurer la détection, la conservation et, si besoin, la sauvegarde des éléments de patrimoine menacés par des travaux d'aménagement.

Chantiers

Fin avril, de nombreux travaux routiers ont pu reprendre en accord avec les entreprises concernées et en étroite collaboration avec leurs équipes, dans le respect des normes sanitaires en vigueur. La déconstruction de l'ancien pont de Manosque fait notamment partie des chantiers dont l'activité a repris ; elle devrait s'achever en juillet 2020, comme prévu. En revanche, il y a aura un léger retard sur le raccordement à la voie verte, dont les travaux s'achèveront en septembre au lieu de fin juillet.

Les travaux de sécurisation et de calibrage de la RD20, à Digne-les-Bains, ont également repris. Ce chantier, d'un coût d'environ 600 000 €, représente un véritable enjeu départemental, car la RD20 conduit aux thermes de Digne, dont l'extension, actuellement en construction, accueillera prochainement un Spa thermal.

Agriculture



Les 11, 12 et 13 septembre prochains, **les Alpes de Haute-Provence auront la chance d'accueillir pour la première fois l'événement Terre de Jim, la plus grande fête agricole en plein air d'Europe !** Les festivités auront lieu sur la commune de Corbières. Plus d'informations sur www.lesterresdejim.com

Tourisme

Les 19 et 20 septembre derniers, les Alpes de Haute-Provence se sont transformées en immense terrain de jeu pour la célèbre émission télévisée *La Carte aux Trésors*, présentée par l'animateur bas-alpin Cyril Féraud. L'émission, diffusée sur France 3 le 29 avril, nous a permis de redécouvrir des lieux emblématiques de notre département vus du ciel ! **Près de 2,7 millions de téléspectateurs étaient ainsi réunis pour contempler les paysages des Alpes de Haute-Provence, permettant à l'émission de battre un record d'audience.** En effet, le précédent record datait du renouvellement de l'émission en 2018, avec 2,5 millions de téléspectateurs. Notre département n'a pas fini de faire rêver...



© LCA17/99 % média / France 3

Archives départementales

- Le 14 avril dernier, les Alpes de Haute-Provence fêtaient leurs cinquante ans. En effet, c'est à la même date, en 1970, que paraissait dans le *Journal Officiel* le décret portant changement de nom du département des Basses-Alpes pour celui d'Alpes de Haute-Provence. Retrouvez l'histoire de cet événement à la **page 16** ou sur www.mondepartement04.fr
- Vous êtes férus d'histoire locale ? Ne manquez pas le feuilleton *Brigands de grands chemins dans les Basses-Alpes de l'an 8 à l'an 13*, une chronique proposée par les Archives départementales du lundi 30 mars au vendredi 8 mai. Rendez-vous sur www.archives04.fr



Le Département s'engage en faveur du vélo !

Plébiscité par les Bas-Alpins et les touristes, en pratique sportive ou de loisir, le vélo est également un mode de déplacement doux, bénéfique pour l'environnement et pour la santé. Conscient de ces enjeux, le Département se mobilise pour développer cette activité.

Développer le réseau cyclable

Dans le cadre de ses missions, le Département a jalonné 17 boucles et 19 cols pour des escapades à la journée. Il s'investit également dans l'entretien et la réalisation de boucles d'itinérance sur plusieurs jours, comme la signalisation de la partie bas-alpine du *Grand Tour Alpi Maritime Mercantour*, la mise aux normes des panneaux du *Tour du Luberon* (prévu pour fin 2020) et dans la mise en place du jalonnement du *Tour du Verdon* en partenariat avec les acteurs locaux (prévu pour 2021).

Le Département est aussi très impliqué dans le développement de *La Méditerranée à vélo*, une *véloroute*¹ européenne qui, une fois achevée, reliera le Portugal à Chypre en traversant notamment les Alpes de Haute-Provence ([\[terraneavelo.com\]\(http://terraneavelo.com\)\). Il est déjà possible de la parcourir sur sa partie française, des Pyrénées jusqu'à Menton ! Notre collectivité a réalisé la signalisation de l'itinéraire entre Céreste et Manosque. De plus, elle aménage actuellement une *voie verte*² entre Manosque et le carrefour des 4 chemins \(Valensole\), qui permettra à *La Méditerranée à vélo* de franchir la Durance via le pont de Manosque.](http://www.lamedi-</p>
</div>
<div data-bbox=)

Ce chantier est estimé à près de 2,4 M€ HT.

La voie verte du pont du Manosque s'inscrit dans la continuité des actions du Département, les travaux de voirie s'accompagnant systématiquement d'une réflexion sur l'intégration d'aménagements cyclables (par exemple à l'entrée de Manosque et sur les ponts du Chaffaut et de Volonne).

Enfin, grâce aux *contrats départementaux de solidarité territoriale*, le Département apporte son appui

technique et financier aux projets des territoires. Ainsi, la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon reçoit 47 500 € de subvention pour la mise en œuvre de son schéma de mobilité.

Promouvoir le vélo

Acteur majeur du tourisme et des sports de nature, le Département contribue à la promotion du vélo. Les itinéraires sont mis en ligne sur www.rando-alpes-haute-provence.fr et www.veloenfrance.fr. L'Agence de Développement les valorise également sur www.tourisme-alpes-haute-provence.com et a édité une carte disponible en office de tourisme.

Née à l'initiative du Département et conduite en partenariat avec les territoires, l'opération « cols réservés aux cyclistes » rencontre chaque année un franc succès. En 2019, le col d'Allos a ainsi été gravi par plus de 1700 cyclistes durant les huit vendredis matin où il leur était réservé.

“ Acteur majeur du tourisme et des sports de nature, le Département contribue à la promotion du vélo. ”

¹ Une véloroute est un itinéraire de longue distance d'intérêt départemental, régional, national ou européen. Elle doit être continue, jalonnée et sûre. Les véloroutes relient les régions entre elles. Elles empruntent des voies vertes, des voies à faible trafic, des bandes et pistes cyclables...

² Une voie verte est un type d'aménagement cyclable. C'est une route exclusivement dédiée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers.



La mandragore, entre mythes et réalité

Sous un noyer, au pied de la fontaine du jardin médiéval, se trouve un jardin secret dédié aux herbes de la sorcellerie. On y retrouve notamment des plantes vénéneuses, autour desquelles plane une aura de magie noire. En aucun cas à l'époque on ne les aurait cultivées dans son jardin. On allait alors les cueillir dans la nature, en secret ! Parmi ces vénéneuses à la réputation sinistre, la mandragore jouit d'une belle renommée.

Une plante bien réelle

Mandragora officinarum est une plante originaire du pourtour méditerranéen, mais absente de France à l'état sauvage. Elle pousse dans les bois lumineux ou les clairières et fleurit en mars-avril. Ses feuilles et ses fleurs sont au ras du sol, sans tige. **Ses racines, souvent remarquables, peuvent prendre des formes étonnantes.**

Appartenant à la famille des solanacées, comme la belladone et la jusquiame noire, c'est une cousine de la tomate et de la pomme de terre. **Attention toutefois à ne pas la consommer, car elle contient des substances toxiques pouvant entraîner des hallucinations !**

Au Moyen Âge, les usages de la mandragore étaient multiples. Ses racines étaient notamment réputées pour leurs vertus aphrodisiaques et fécondantes. Au XV^e siècle, ses propriétés analgésiques étaient employées dans les opérations chirurgicales.

La mandragore, une plante de légendes

La forme de ses racines et leurs propriétés ont sans doute contribué à sa réputation. Ramifiée, charnue, **la racine peut faire songer à la forme d'un corps humain** et c'est ainsi qu'elle est représentée dans l'iconographie médiévale. Au Moyen Âge, on disait que les sorciers lui donnaient vie ou qu'elle poussait au pied des gibets.

L'arrachage de la plante était associé à un rituel particulier : il ne fallait pas l'arracher à mains nues et encore moins d'un coup sec, de peur qu'elle ne pousse un cri... qui tue ! Ce rituel nécessitait un chien, relié à la plante par une corde.

Il faut toutefois nuancer l'étendue de l'usage de la mandragore

dans la société médiévale : **onéreuses, ses racines n'étaient pas très utilisées et étaient le plus souvent diluées dans des mélanges complexes.**

Ce n'est qu'à partir du XVII^e siècle que des botanistes commencent à remettre en question les légendes entourant la mandragore. Ces histoires continuent néanmoins à nourrir la culture populaire et l'imaginaire contemporain. En effet, au milieu des années 30, le héros de *comics trip* Mandrake le Magicien y trouve son nom, *mandrake* signifiant mandragore en anglais. Plus récemment, la mandragore a trouvé une place dans les aventures de Harry Potter. Entretien par le succès de ce type de séries, la réputation de cette plante est caractéristique de l'association sorcellerie/Moyen-Âge bien présente dans l'imaginaire collectif.

Toutefois, pas d'inquiétude si vous allez à Salagon : le jardin compte aussi de nombreuses plantes dédiées à la magie blanche !



www.musee-de-salagon.com

Tél. 04 92 75 70 50

 www.facebook.com/museesalagon

Salagon
Musée et Jardins

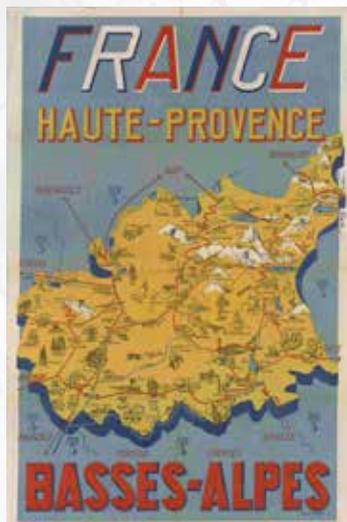
©Cécile Brau

* Ce billet est assuré par Clémentine Noeuvéglise, responsable de l'unité jardins et technique, et Antonin Chabert, responsable de l'unité scientifique du Musée de Salagon.

Les Archives départementales racontent...

Des Basses-Alpes aux Alpes-de-Haute-Provence

Quand le département changea de nom en 1970



AD AHP, 115 Fi 1385, affiche publicitaire, les Basses-Alpes, éditée par la Chambre de commerce de Digne.

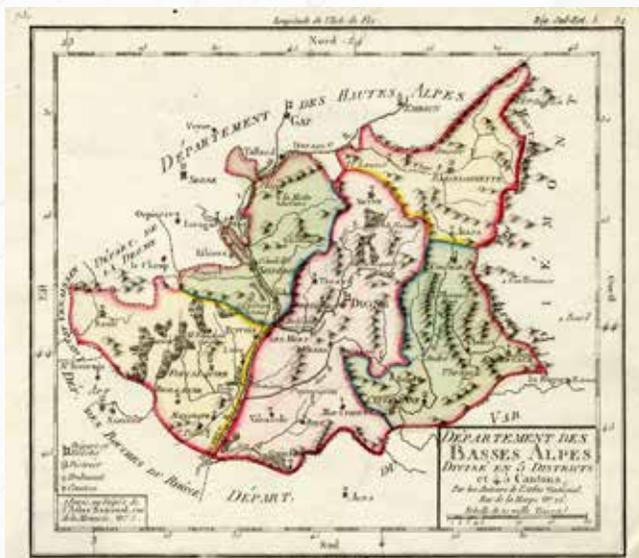
C'est une victoire ! Le Conseil d'État a tranché, le Journal officiel l'a publié : De basses, les Alpes évoluent en Provence - en haute Provence ! Encore que ! Car ce « haut » - qui est, c'est important, l'exact opposé du « bas » - n'est pas tant désiré par les promoteurs du changement : la préférence allait à « Alpes-de-Provence ». La principale raison est liée au tourisme, déclare le président départemental des syndicats d'initiative : le commissaire général au tourisme lui avait déclaré « *qu'un changement de nom se solderait par une publicité*

considérable ». **« Basses-Alpes », c'est bas, c'est donc péjoratif !** C'est le nom choisi en 1790 par les Constituants lors de leur réforme qui uniformise territoire national et administration lors de la création de 83 départements aux noms géographiques afin de tourner la page de l'Ancien Régime, avec ses provinces et particularismes. En 1790, on choisit de nommer l'un des trois départements de la Provence d'alors, situé au « nord de la Provence », Basses-Alpes. Les montagnes seraient-elles trop basses pour le tourisme d'hiver ?

En 1970, les personnalités interviewées - élus, hauts fonctionnaires, présidents... - soulignent le caractère dépréciatif de l'ancien nom. C'est ce qu'écrivait l'archiviste départemental au préfet en... 1957 : **c'est péjoratif parce que les montagnes bas-alpines ne sont pas si basses !** C'est en effet durant les années 1950, peu avant l'affaire de Lurs (1952), que les hautes autorités du département misent sur le tourisme pour redynamiser un département exsangue. En 1955, le préfet relève dans sa préface à un ouvrage promotionnel qu'en 1790, on n'imaginait pas créer « *une sorte*

de complexe d'infériorité dont ils auraient à souffrir au règne de la publicité et du tourisme motorisé ». Le préfet propose, mais il n'est pas le seul, le nom « Haute-Provence » car « *il évoque un paysage, un climat, un passé, une tradition, un tempérament, une façon d'être et de vivre des hommes et des choses* ».

Mais pourquoi les touristes seraient-ils rebutés par le séjour dans un département dit bas ? L'archiviste trouve les mots : **« les touristes recherchent assez les régions dont la visite leur permet de tirer quelque gloriole auprès de leurs connaissances »**, et de convoquer Giono et la Provence. Une remarque qui fait mouche : l'archiviste relève que désormais, le département serait le seul à porter le nom d'une province de l'ancienne France. Et pour le tourisme d'été, c'est mieux ! Le nom choisi - « Alpes-de-Haute-Provence » - rappelle que le département est un piémont, un espace intermédiaire. Mais comment désormais nommer les habitants du département ? Un autre sujet !



AD AHP, 10 Fi 6, carte des districts des Basses-Alpes, sans date [période révolutionnaire].

* Ce billet est assuré par Jean-Christophe Labadie, directeur des Archives départementales des Alpes de Haute-Provence.

Une ligne de vie continue minimise les manipulations du matériel de sécurité durant toute la progression du parcours. Le crochet reste toujours attaché et le pratiquant le fait coulisser à chaque point d'ancrage. Grâce à un enrouleur de câble astucieusement positionné en haut de la paroi, le grimpeur peut gravir les échelles tout en étant constamment assuré par le haut !

© Michel Mansuy

Via Ferrata des Ammonites

Premiers pas sur nos parois



Nul besoin de présenter encore la Via Ferrata de la Grande Fistoire ! En effet, chaque année, plus de 6000 pratiquants viennent gravir ses échelles de barreaux, traverser ses ponts et passerelles, se mesurer au Bombu déversant et franchir le vide avec les tyroliennes.

Situé dans le petit village du Caire, cet équipement sportif est géré par la Maison du Tourisme des Hautes Terres de Provence®. Il a vu le jour en 1996 et ses derniers aménagements ont été réalisés en 2008 avec la mise en place de trois tyroliennes de 135, 150 et 220 m.

visité de la Grande Fistoire et encourager sa fréquentation, la Maison du Tourisme a envisagé de nouveaux aménagements. Très vite, l'idée d'agrandir le parcours existant a été écartée en raison des contraintes administratives. En effet, une simple extension n'aurait concerné que le même public de pratiquants avertis. **Ainsi est née l'idée d'aménager un parcours d'initiation distinct, entièrement conçu pour un public familial et débutant : la Via Ferrata des Ammonites !**

Très ludique, la Via Ferrata des Ammonites offre une progression classique en traversées et sur échelles, agrémentée de ponts. **Elle se distingue de sa grande sœur par une meilleure accessibilité et par un système d'assurage adapté aux enfants et aux débutants.** Dès l'âge de 7 ans, les enfants accompagnés peuvent découvrir cette balade aérienne de 2 heures le long d'une paroi calcaire qui cache quelques surprises géologiques. On n'en dit pas davantage : rendez-vous au Caire !

Pour aller plus loin :

Via Ferrata Familla des Ammonites

Accessible aux enfants accompagnés de leurs parents à partir de 7 ans

Durée : 2 h

Tarifs équipement + accès : 16 €/ personne

Accès depuis Sisteron (30 mn) : suivre la D951 jusqu'à la Motte-du-Caire, continuer jusqu'au Caire

Parking : Maison du Tourisme, 1 km après Le Caire, 04250

Via Ferrata de la Grande Fistoire

Niveau : sportif

Durée : 2 à 4 h d'ascension

Tarifs équipement + accès : 22 €/ personne

Parking : Maison du Tourisme

Pour en savoir plus sur les horaires d'ouverture et la réservation de matériel (fortement recommandé) :

• pour la Grande Fistoire :

www.viaferrata-alpes.com

• pour la Ferrata Familia des Ammonites :

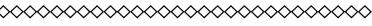
www.ferratafamille-alpes.com

Tél. : 04 92 68 40 39

Les amateurs peuvent choisir de vivre cette aventure en pratique libre ou encadrée. En effet, plus d'une vingtaine de professionnels interviennent régulièrement sur le site : en 2019, ils ont encadré près de 20 % des pratiquants venus se mesurer aux parois et au vide ! En 2018, souhaitant accroître l'attrac-



© Lionel Cratsyannis



Majorité départementale

UNE CRISE SANITAIRE ET FINANCIÈRE

La pandémie qui frappe notre pays n'a pas épargné les Alpes de Haute-Provence. De trop nombreux Bas-Alpins ont malheureusement été touchés par ce fléau. Au-delà de ce drame humain et sanitaire, le Covid-19 aura sur nos finances un impact brutal.

À ce jour, il est difficile d'en évaluer les conséquences sur nos dépenses, mais il est évident que certaines d'entre elles augmenteront : le revenu de solidarité active, l'Aide Sociale à l'Enfance, l'achat de matériel en lien avec l'épidémie... De plus, le Département pourrait être amené à accompagner certains acteurs du territoire (associations, entreprises...) dans un effort de reconstruction.

En ce qui concerne les recettes, les premières simulations indiquent une perte de 11 à 12 M€ en 2020. Elles seront aussi impactées en 2021, voire en 2022. En effet, plusieurs recettes sont liées à la conjoncture

économique, comme les droits de mutation (frais dus lors des acquisitions immobilières), à l'arrêt depuis le début du confinement, la taxe d'aménagement sur les constructions, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises...

Comme les précédentes, cette crise démontrera l'inadéquation des recettes et des dépenses, qui évoluent de façon inverse lorsque la conjoncture se dégrade.

Je conclurai en vous assurant que mes pensées vous accompagnent dans ce moment difficile. Prenez soin de vous et de vos proches !

*Jean-Christophe Pétrigny,
pour la majorité départementale*

Groupe LREM et Apparentés

En cette période extraordinaire, inédite de confinement de l'ensemble de la population, nous tenons à saluer l'ensemble des personnels du Conseil départemental qui a travaillé d'arrache-pied pour assurer la continuité des services dévolus au Département.

Grâce au télétravail, les services administratifs sont présents tout en respectant le confinement. L'ensemble des services de solidarité a lui aussi continué à fonctionner. Rien n'aurait pu se concrétiser sans la compétence et l'efficacité de nos techniciens réseau de la DSI. Encore bravo à tous.

Lorsque cette période sera terminée, un nouveau défi nous attend : l'après confinement qui sera une période très difficile. La solidarité de tous sera fondamentale.

Nous serons présents pour surmonter ensemble cette dure épreuve à venir.

Bien à vous.

*Serge Carel,
pour le groupe LREM et Apparentés*

Territoire démocratique, social européen

Nous vivons une crise sanitaire sans précédent. Des dizaines de milliers de personnels soignants sont au front pour faire face au Covid-19 et apporter aux malades les soins nécessaires à leur rétablissement, le tout le plus souvent au péril de leur propre santé.

Aussi, nous ressentons la nécessité de remercier médecins, infirmiers, aides-soignants, pharmaciens, aidants familiaux, pompiers, pour leur travail et leur implication pour sauver des vies, nos vies.

Merci à eux pour leur dévouement, leur engagement qui nous permettent de garder espoir en l'avenir. Merci à leurs familles.

Nous leur devons respect et encouragement pour qu'ils gardent les forces nécessaires à notre survie. Nous avons tant besoin de leur savoir-faire et de leur expertise.

Merci à la gendarmerie, la police nationale, municipale de veiller à ce que les règles de confinement soient appliquées.

Merci aux agents municipaux, départementaux et de l'État d'assurer la continuité du service public.

Nous avons également une pensée pour les artisans, commerçants, agriculteurs qui nous permettent d'accéder aux produits de première nécessité.

Nous souhaitons un bon rétablissement à toutes les personnes qui ont été ou sont touchées par le virus.

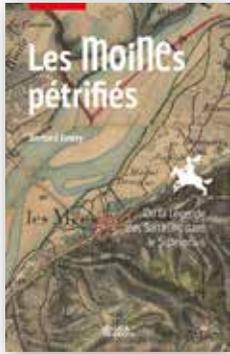
Si cette crise pouvait laisser une touche positive, nous espérons que la solidarité, la fraternité et l'entraide qui priment dans ces moments difficiles perdureront au-delà de cette période.

Dans le prochain magazine nous vous ferons part de nos motivations pour avoir créé ce nouveau groupe départemental.

*Jean-Yves Roux,
pour le groupe Territoire démocratique, social et européen*

Indépendants

Au vu des circonstances actuelles, Guylaine Lefebvre et Serge Sardella n'ont pas souhaité s'exprimer dans ce numéro.

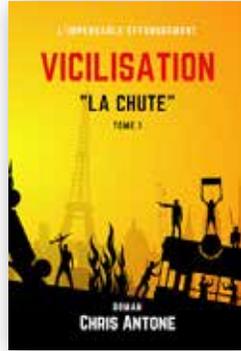


Les moines pétrifiés. Ou la légende des Sarrasins dans le Sisteronais.

Bernard Emery
UGA Éditions
www.uga-editions.com

Entre histoire et légendes, redécouvrez le mythe des Pénitents des Mées, ou comment des moines furent pétrifiés par saint Donat alors qu'ils étaient sur le point de succomber à la tentation de la chair. Universitaire, Bernard Emery met son savoir-faire au service d'une enquête sur l'imaginaire de ce site emblématique de notre département.

120 pages - 12 €

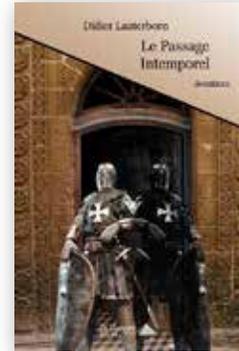


Vicilisation - La Chute : tome 1

Chris Antone
www.vicilisation.com

Dans ce premier roman, Chris Antone raconte l'errance de Jacques, architecte parisien qui cherche à survivre après « la chute », alors que la France est en proie à une crise économique majeure, des pénuries, des attentats... Son périple le conduira jusque dans les Alpes de Haute-Provence où, malgré les épidémies et la violence, un espoir fragile pourrait bien renaître.

314 pages - 18 €



Le passage intemporel

Didier Lauterborn
Saint Honoré Éditions
www.editions-saint-honore.com

Bruno de Trilaidre est un homme d'affaires respectable. André Bruit de Loir est un homme de l'ombre qui navigue dans le milieu de la pègre marseillaise. Ils n'ont rien en commun... ou presque. Quand Bruno découvre qu'André, son sosie parfait, vient d'être arrêté à Malte, il se lance dans une quête de vérité qui le conduira aux quatre coins du monde.

342 pages - 19,90 €



C'est pas sorcier - La Provence

France 3
www.youtube.com/watch?v=y26nN0jrups

L'émission *C'est pas sorcier* a fait voyager des générations d'enfants à la découverte de la science et de faits étonnants. Dans cet épisode, Fred et Jamy visitent la Provence pour répondre à des questions qu'on se pose tous. D'où vient notre climat exceptionnel ? Comment naît le Mistral ? Comment les cigales chantent-elles ? Un épisode à déguster en famille !



©Thibaut Vergoz

Thibaut Vergoz - Photographe et reporter indépendant

www.thibautvergoz.com

Thibaut Vergoz a immortalisé des paysages aux quatre coins du monde. Spécialisé dans les expéditions scientifiques et sportives dans les régions polaires et les îles les plus isolées de la planète, il s'intéresse aussi au monde du cyclisme. On lui doit notamment la première de couverture de ce magazine et les photographies de la page 17. Que ce soit sur son site internet ou sur Instagram, n'hésitez pas à contempler ses panoramas de notre département !



© Le Rhinocéros 1999-2000 X. Veilhan / ADAGHP, Paris-Centre Pompidou-MNAM-CCI, Dist. RWIN-Grand Palais/Philippe Migeat

Xavier Veilhan - Artiste plasticien

www.veilhan.com

Xavier Veilhan est un artiste français connu dans le monde entier. Sa démarche artistique, résolument tournée vers la modernité, le pousse à réaliser des performances dans de nombreux domaines : sculpture, peinture, photographie, spectacle... L'une de ses œuvres les plus emblématiques, le *Rhinocéros rouge*, est actuellement exposée au musée de Préhistoire des gorges du Verdon. Visitez son site internet pour découvrir ses autres productions !

[COVID-19] Coronavirus

Le Département mobilisé !

Personnes vulnérables
Protection de l'enfance
Lutte contre les violences

Périnatalité

Handicap

Prestations sociales

Routes

Collèges

Agriculture

Économie

Tourisme

...

Retrouvez toutes les actions du Conseil départemental sur

www.mondepartement04.fr